



PRÉFET DE LA SAVOIE

Préfecture de la Savoie
Service de la coordination des
politiques publiques
Pôle expropriations

Chambéry, le

27 JUL. 2020

ARRETE PORTANT PROROGATION
DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Communes d'Albertville, Grignon, Gilly-sur-Isère, Frontenex, Grésy-sur-Isère, Sainte-Hélène-sur-Isère, Tournon, Aiton, Fréterive, Chamousset, Saint-Jean-de-la-Porte, Cruet, Saint-Pierre d'Albigny, Arbin, Montmélian, La Chavanne, Sainte-Hélène-du-Lac, Porte-de-Savoie (commune déléguée de Francin) et Laissaud

Projet de véloroute des Préalpes en Combe de Savoie entre Albertville et Laissaud

Le préfet de la Savoie,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment son article L. 121-5 ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 août 2015 déclarant d'utilité publique le projet visé en tête du présent arrêté ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental de la Savoie du 26 juin 2020 demandant la prorogation de cette déclaration d'utilité publique ;

CONSIDERANT que les acquisitions foncières ne sont pas encore finalisées ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté du 10 août 2015 déclarant d'utilité publique le projet de véloroute des Préalpes en Combe de Savoie entre Albertville et Laissaud sur le territoire des communes d'Albertville, Grignon, Gilly-sur-Isère, Frontenex, Grésy-sur-Isère, Sainte-Hélène-sur-Isère, Tournon, Aiton, Fréterive, Chamousset, Saint-Jean-de-la-Porte, Cruet, Saint-Pierre d'Albigny, Arbin, Montmélian, La Chavanne, Sainte-Hélène-du-Lac, Porte-de-Savoie (commune déléguée de Francin) et Laissaud sont prorogées pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 10 août 2020.

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie, Mesdames et Messieurs les maires d'Albertville, Grignon, Gilly-sur-Isère, Frontenex, Grésy-sur-Isère, Sainte-Hélène-sur-Isère, Tournon, Aiton, Fréterive, Chamousset, Saint-Jean-de-la-Porte, Cruet, Saint-Pierre d'Albigny, Arbin, Montmélian, La Chavanne, Sainte-Hélène-du-Lac, Porte-de-Savoie (commune déléguée de Francin) et Laissaud sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, affiché dans les mairies concernées et dont copie sera adressée au directeur départemental des territoires.

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line rising from its right end, forming a stylized 'L' shape.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Jean-Michel DOOSE